



LE CHÈQUE-CADEAU MÉTROPOLE ROUEN

La Métropole Rouen Normandie propose des **chèques cadeaux locaux** à valoir chez de nombreux commerçants et artisans implantés sur le territoire métropolitain.



Porteur de valeurs, le **chèque cadeau Métropole Rouen** est un moyen de soutenir l'économie locale et de participer activement au développement de votre territoire.

Vous êtes une entreprise, une collectivité, un comité d'entreprise ou encore une association implanté(e) sur le territoire de la Métropole de Rouen ? Les chèques cadeaux Métropole Rouen, chèques cadeaux **100 % locaux**, sont l'opportunité de :

- **Participer activement au développement du territoire**, dans une **démarche innovante et engagée**, surtout dans ce contexte particulièrement difficile pour nos acteurs économiques ;
- **Favoriser et promouvoir une économie circulaire** ;
- **Véritables outils de management de proximité**, les chèques cadeaux permettent de marquer le coup pour des événements clés : Noël, naissance d'un bébé, fête des mères ou des pères, rentrée scolaire... Vous pouvez ainsi faire profiter vos collaborateurs d'un **pouvoir d'achat supplémentaire** tout en les faisant bénéficier d'une **offre commerciale dense, diverse et variée**. Ces chèques constituent un véritable atout dans la **politique sociale de l'entreprise**.
- Verser des primes **exonérées de charges sociales et fiscales et non imposables** pour vos salariés*.

Ces chèques sont idéals pour motiver ou récompenser vos salariés, partenaires et collaborateurs ou encore faire un cadeau à l'occasion d'un événement interne à votre établissement. Ils sont à valoir chez de nombreux commerçants et artisans du territoire, **tous secteurs d'activité confondus** (beauté/bien-être, déco/maison, culture/loisirs, mode/accessoires, gastronomie, alimentation, auto/moto, services...), **indépendants et enseignes nationales**.

À votre demande, ces chèques sont **totalemtent personnalisables** : pas de minimum de commande, possibilité d'y intégrer un message personnalisé et le logo de votre entité, valeur faciale et durée de validité adaptables.

Vous souhaitez offrir ces chèques à vos salariés, clients, partenaires ? Rendez-vous sur **chequescadeaux.metropole-rouen-normandie.fr**.

Cette opération est réalisée en partenariat avec les Vitrines de Rouen qui vous préparent votre **commande sous 24h**.

CONTACT

Les Vitrines de Rouen
vdr@vitrines-de-rouen.com | 06 48 72 63 96

* Lorsque les cadeaux offerts au personnel se présentent sous la forme de chèques-cadeaux, ils sont :
exonérés de cotisations sociales et contributions de Sécurité sociale ;
exonérés des charges patronales et des charges salariales ;
exonérés d'impôt sur le revenu pour vos collaborateurs

Même en l'absence de CSE, les dirigeants d'entreprises peuvent décider de distribuer eux-mêmes des chèques cadeaux tout en bénéficiant des mêmes exonérations (à condition de respecter les règles fixées par l'Urssaf : le montant global des chèques cadeaux attribué à un bénéficiaire, au cours d'une année civile, ne doit pas dépasser 171 € par salarié (soit 5 % du plafond mensuel de Sécurité sociale).